| ىادية      | الدورة:<br>العـ | امتحانات البكالوريا<br>الامتحان الجهوي<br>- أحرار - | المملكة المغربية<br>وزارة التربية الوطنية و التعليم العالي<br>و تكوين الأطر و البحث العلمي<br>قطاع التربية الوطنية |
|------------|-----------------|---|--|
| ساعة و نصف | مدة الإنجاز:    | المادة : القانون                                    | -55  |
| 1          | المعامل:        | المستوى : الثاني من سلك البكالوريا                  | الأكاديمية الجهوية للتربية و التكوين   |
| 2010/2009  | السنة الدراسية: | الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحا سباتي | جهة فاس - بولمان   |

La société «Pièces Auto » est une société anonyme spécialisée dans la commercialisation des pièces de rechange automobiles. A ce titre elle est soumise à l'IS au taux de 30%, le taux de la cotisation minimale est de 0.5%. En matière de TVA, elle s'inscrit dans le régime de l'encaissement et de la déclaration mensuelle. Les opérations qu'elle effectue sont taxables au taux normal de 20%.

On suppose que vous êtes en stage dans cette société et que vous êtes en conséquence conduit à élaborer un certain nombre de travaux.

# Première partie : Droit fiscal

(12 points)

Le 25 mars 2010, le responsable du service de la comptabilité vous confie la tâche de lui préparer les travaux relatifs au versement du premier acompte provisionnel de l'IS ainsi qu'à la déclaration mensuelle de la TVA. Pour cela il vous remet deux dossiers comportant les informations nécessaires pour opérer les travaux demandés.

### Dossier 1 : Calcul et régularisation de l'IS

#### Exercice 2008:

- Cotisation minimale (CM): 60 000 DH - Impôt sur les sociétés (IS): 90 000 DH

#### Exercice 2009:

Résultat comptable avant impôt : 215 000 DH
 Chiffres d'affaires (HT) (TVA 20%): 7 500 000 DH
 Produits financiers (HT) : 30 000 DH

 Amortissement, au taux de 20%, d'une voiture de tourisme calculé sur la base d'une valeur d'origine de 325 000 DH.

- Une majoration pour paiement tardif du 2<sup>ème</sup> acompte provisionnel : 700 DH.

- Achat de cadeaux publicitaires, montant de la facture 62 000DH. Il s'agit de 500 portefeuilles portant le sigle de l'entreprise.

Charges salariales non justifiées 12 000 DH.

## Travail à faire:

| 1. | Déterminer le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice 2008       | 0.5 point |
|----|---|-----------|
| 2. | Calculer pour l'exercice 2009   |           |
|    | a. Le résultat fiscal   | 2 points  |
|    | b. La cotisation minimale   | 1 point   |
|    | c. l'IS dû  | 0.5 point |
| 3. | Calculer le montant du premier acompte provisionnel à verser en 2010. | 2 points  |

| الدورة : العادية 2010/2009         | : القانون                                      | المادة | اكاديمية فاس                                   |
|------------------------------------|--|--------|--|
| المستوى : الثاني من سلك البكالوريا | : - علوم اقتصادیة<br>- علوم التدبیر المحاسباتی | الشعبة | امتحانات البكالوريا ( الامتحان الجهوي) - أحرار |

### Dossier 2 : Calcul de la TVA due

1/ Opérations effectuées par l'entreprise (en DH):

| Opérations                              | Décembre 2009                   | Janvier 2010  | Février 2010  420 000 dont la moitié au comptant contre chèques bancaires.  Matériel informatique 13 500, 25% par chèque, le reste payable dans 40 jours  90 000 au comptant par chèque. |  |
|---|---------------------------------|---|--|--|
| Achats de marchandises* (HT)            | 300 000 au comptant par chèque. | 270 000 dont les 2/3<br>sont payables le 15 avril   |  |  |
| Acquisitions<br>d'immobilisations* (HT) |                                 | Matériel de transport<br>90 000 au comptant<br>contre chèque bancaire.                          |  |  |
| Autres charges* (HT)                    | 70 000 au comptant par chèque.  | 80 000 au comptant par<br>chèque  |  |  |
| Ventes de marchandises<br>(T.T.C)       | -                               | 960 000 dont la moitié<br>est réglée par virement<br>bancaire, le reste à 60<br>jours de délai. | 1 500 000 dont 50% par<br>chèque bancaire, le<br>reste à crédit.   |  |

<sup>(\*)</sup> Opérations ouvrant droit à la déduction

2/ Au titre du mois de décembre 2009, l'entreprise dispose d'un crédit de TVA de 10 000 DH

# Travail à faire:

4. Reproduire et compléter le tableau de calcul ci-dessous.
5. Préciser la date limite du versement de la TVA exigible au titre du mois de février 2010

5 points I point

|  | Décembre | Janvier | Février |
|--|----------|---------|---------|
| TVA facturée                               |          |         |         |
| TVA récupérable :                          |          |         |         |
| - sur charges                              |          |         |         |
| <ul> <li>Achats de marchandises</li> </ul> |          |         |         |
| Autres charges                             |          |         |         |
| - sur immobilisations                      |          |         |         |
| Report de crédit                           |          |         |         |
| TVA due                                    |          |         | -       |
| Crédit de TVA                              | 10 000   |         |         |

| الدورة : العادية 2010/2009         | : القانون                                 | المادة | أكاديمية فاس                                   |
|------------------------------------|---|--------|--|
| المستوى : الثاني من سلك البكالوريا | : علوم اقتصادیة - علوم التدبیر المحاسباتی | الشعبة | امتحانات البكالوريا ( الامتحان الجهوي) - أحرار |

# Deuxième partie : Droit de travail

(8 points)

Au passage dans le service GRH, le responsable vous remet le contrat de travail ci-dessous et vous demande de l'étudier et de vous préparer ainsi à l'entretien qu'il compte faire avec vous pour évaluer vos connaissances en droit de travail. Pour cela vous vous procurez le code de travail dont un extrait est donné en annexe.

### Document: Contrat de travail

L'Entreprise « Pièces Auto» S.A. au capital de 300.000DH 22, boulevard Mohamed V. Béni-Mellal.

Béni-Mellal, le 25/05/2009

Entre les soussignés :

L'entreprise « Pièces Auto » S.A au capital de 300.000 DH, sise au 22, boulevard Mohamed V Béni-Mellal, représentée par Mme Leila AMRANI agissant en qualité de responsable des ressources humaines d'une part,

et

Mlle Youssra ZBADDI demeurant au33, Rue Houda, Béni-Mellal.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article I: Objet

L'employeur prend à son service le salarié en qualité de secrétaire de direction à compter du 01.06.2009. <u>La période d'essai</u> sera d'un mois à compter de cette date.

Article II: Description de la fonction

Le salarié accomplira au sein de l'entreprise la fonction de secrétaire de direction. L'employeur pourra confier au salarié toute autre tâche pouvant entrer normalement dans ses compétences ou ses attributions mais seulement en rapport avec sa formation.

Article III : Durée

Le présent contrat conclu pour une durée d'une année qui prendra effet à compter du 01.06.2009. Les parties contractantes peuvent mettre fin au présent contrat moyennant un préavis d'un (1) mois.

Article IV : Rémunération :

La rémunération mensuelle nette de l'employé est arrêtée à 3.000 DH.

Article V: Dispositions diverses

Le salarié sera immatriculé à la C.N.S.S et bénéficiera des avantages prévus par la législation du travail.

En outre le salarié bénéficiera d'un congé annuel de 30 jours calendaires.

La direction:

Le salarié : Lu et approuvé

## Annexe: Extrait du code de travail (Loi n°65 - 99)

#### Article 16

...Le contrat de travail à durée déterminée peut être conclu dans les cas où la relation de travail ne pourrait avoir une durée indéterminée. Le contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que dans les cas suivants :

- le remplacement d'un salarié par un autre dans le cas de suspension du contrat de travail de ce dernier, sauf si la suspension résulte d'un état de grève ;
- l'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;
- · si le travail a un caractère saisonnier.

## Travail à faire:

A titre de préparation à cet entretien, répondre aux questions suivantes :

1- Définir les expressions soulignées.

2 points

2- Selon l'article III du contrat de travail, préciser s'il s'agit- il d'un CDD ou d'un CDI.

2 points

3- Discuter la validité de cet article compte tenu des dispositions du code de travail (article 16).

2 points

4- En l'absence d'un contrat de travail écrit, comment Mlle Youssra ZBADDI pourrait-elle prouver sa relation de travail avec son employeur? Citer deux moyens possibles de preuves. 2 points